N° 17 09 17

Département de Loire-Atlantique

Arrondissement de Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept,
Le vingt-sept septembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES, GILLET, LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI, DEUX, CHESNEAU, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP, LEVESQUE, CAZIN, SIMON, CHUPIN, CARNAC, TRICHET, BERTHELIER, CORNETI, DUBOIS.

Date de convocation

21 septembre 2017

A l'exception de : Madame HUCHET
Monsieur SAILLANT a donné pouvoir à Monsieur GUGLIELMI.
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Monsieur DONNE.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Monsieur BELLIOT a donné pouvoir à Monsieur TRICHET.
Monsieur ROBIN a donné pouvoir à Madame CARNAC.

Date du Conseil Municipal

27 SEPTEMBRE 2017

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame CHUPIN est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de conseillers

En exercice 33

Présents---- 27

Votants ----- 32

17/ PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE – CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE CIRCULATION DE CHARIOTS NUMERIQUES DE LA CARENE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Madame LE PAPE, adjointe au Maire

EXPOSE :

Les Communes de la CARENE souhaitent encourager le développement culturel et numérique du territoire dans le cadre du Projet Culturel de Territoire signé avec l'Etat et le Département de la Loire-Atlantique et celui du Territoire numérique. Dans ce cadre, la CARENE coordonne la démarche et soutient les Communes dont les bibliothèques municipales développent des services numériques en direction des habitants du territoire. Elle accompagne également, avec ses partenaires financeurs et pour les Communes participant au Projet Culturel de Territoire, des actions de formation et de soutien des personnels des bibliothèques et des projets d'ateliers numériques destinés aux usagers avec du matériel innovant.

Dans ce contexte et dans une volonté de mutualisation entre bibliothèques, il est proposé de faire circuler entre les bibliothèques des 10 Communes de l'agglomération deux « chariots numériques » constitués de tablettes et destinés à permettre l'organisation d'ateliers de découverte et de création pour les habitants. Les ateliers peuvent être organisés dans le cadre du Projet Culturel de Territoire pour les Communes participantes ou librement.

La Médiathèque de Pornichet développe des animations sur supports numériques :

- activités de médiation des outils et cultures numériques en direction du grand public sous forme d'ateliers,
- heure du conte numérique,
- participation à la Digital Week.

Reçu à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

Quoique la Médiathèque soit équipée de matériels numériques (7 postes informatiques dédiés à l'accès public et une tablette), elle ne peut développer la totalité de ses projets avec le matériel dont elle dispose. En particulier, elle ne dispose pas de matériel « en nombre » pour des ateliers nécessitant des tablettes.

Considérant que ces actions sont menées dans le cadre des missions de la Médiathèque, notamment l'accès du grand public aux nouvelles technologies, et sont amenées à se développer, la Commune se propose d'accepter ce soutien matériel et de s'inscrire dans cette opportunité de mutualisation.

Pour permettre une bonne organisation de la circulation des « chariots numériques » entre les bibliothèques des Communes, la CARENE propose une convention précisant les obligations des différents partenaires.

Cette convention ne comporte aucune incidence financière.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention relative au prêt des chariots numériques destinés aux bibliothèques entre la CARENE et la Ville de Pornichet.

DELIBERATION :

⇨Vu le projet de convention ci-annexé,
⇨Vu l'avis de la Commission culture – patrimoine en date du 19 septembre 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention relative aux modalités de circulation de chariots numériques entre la CARENE et la Ville de Pornichet.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame LE PAPE, à la signer et à en assurer l'exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE PORNICHET
LOIRE-ATLANTIQUE

Jean-Claude PELLETEUR